

Kingston (Ontario)
Bureau de douanes
294, rue King est

VALEUR PATRIMONIALE

Le bureau de douanes de Kingston, construit entre 1856 et 1859 sur des plans de la firme montréalaise Hopkins, Lawford et Nelson, appartient actuellement au ministère des Travaux publics du Canada. Voir le rapport 85-35 du BEEFP.

Raison de la désignation

Le 23 mai 1986, l'édifice a été classé à cause de la qualité de son plan et de sa construction et du fait que son site original est demeuré intact. En 1972, le bureau de douanes a été désigné lieu architectural national par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Il est aussi considéré comme structure patrimoniale par la ville de Kingston, en vertu de l'Ontario Heritage Act.

Le bureau de douanes est un bel exemple de l'architecture publique néo-classique, habilement construit en calcaire de Kingston. Il continue à partager le site avec un immeuble de la même époque qui était autrefois le bureau de poste de Kingston (classé lui aussi par le BEEFP, désigné comme lieu architectural national par la CLMHC, et considéré comme construction patrimoniale par la ville de Kingston) et avec une écurie de pierre qui lui est contemporaine.

Éléments caractéristiques

L'intérêt historique de cette propriété se définit avant tout par ses façades néo-classiques intactes, mais également par la présence sur son site de deux structures publiques contemporaines. La symétrie et la régularité de la conception néo-classique apparaissent encore clairement dans la composition simple et équilibrée des façades et dans l'uniformité des ouvertures cintrées. Les ajouts ou les modifications qui peuvent être envisagés ne doivent en aucune façon détruire l'équilibre de cette composition. Quoique régulière, la conception est enrichie, ce qui apparaît notamment dans les cannelures de la maçonnerie à l'étage inférieur et dans le travail de la pierre sur la balustrade, la corniche et les croisées. Il est nécessaire de veiller soigneusement à l'entretien de ces éléments extérieurs.

Bien que la vocation et la perception de l'immeuble comme un édifice public aient contribué à maintenir son apparence extérieure, il est regrettable que cette utilisation n'ait pas préservé l'enfilade originelle des salles publiques du rez-de-chaussée (porche-vestibule-hall-corridor-grande salle) qui facilita la perception des douanes des années 1850 jusqu'à 1951, période où la grande salle fut déplacée à l'étage supérieur.

Kingston (Ontario)
Bureau de douanes (suite)

Le caractère patrimonial de cet édifice est accentué par son site. Le parc urbain (appartenant au gouvernement fédéral et entretenu par la ville depuis 1903) qui se trouve entre le bureau de douanes et le bureau de poste préserve la tradition du jardin enclos qui séparait autrefois les deux bâtiments. Il serait bon de maintenir les éléments de la clôture qui restent et de remplacer ceux qui manquent.

(15891)